

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017 à 20 h 15

Présents : ANTHOINE Eric, Maire

ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Réналd, BULTOT Stéphanie, adjoints
ANTHOINE Alexis, WASSON Emeric, DUMAINE Pierre, ZARDO Stéphane

Absents : MUSSANO Nicolas, NICOUD Myriam - excusés

Secrétaire de séance : Emeric WASSON

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance par le Maire
- Communication - Riverot
- Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) : approbation des modalités dérogatoires des attributions compensatoires
- Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de travaux d'entretien des voiries
- Location d'un engin de déneigement et mise en dépôt de l'engin actuel
- Virement de crédits
- Renouvellement de la Convention section ski
- Rythmes scolaires : débat
- Rénovation de la maison communale : 1^{ère} estimation des travaux
- Comptes-rendus de réunions
- PC – DP
- Divers

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017 qui est adopté à l'unanimité

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES (CLECT) : APPROBATION DES MODALITES DEROGATOIRES DES ATTRIBUTIONS COMPENSATOIRES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a conduit au transfert de la fiscalité économique des communes vers l'intercommunalité et que le rapport contenant l'évaluation des charges transférées a été approuvé lors de la dernière séance. Le Maire expose ensuite que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a fait le choix de déroger au droit commun pour la fiscalité professionnelle et a proposé une rétrocession de 80 % des produits supplémentaires de fiscalité professionnelle de 2017 à 2019 et ensuite rétrocession de 70 % des produits supplémentaires de fiscalité professionnelle en 2020 et 2021.

Le Conseil municipal approuve les modalités de révision du montant des attributions de compensation fixées par le Conseil communautaire de la CCMG

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCMG ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE »

Le Maire expose au conseil municipal qu'afin de faciliter la gestion du marché d'entretien des voiries et permettre la réalisation d'économies et la mutualisation des procédures de passation

des marchés, la CCMG et ses communes membres souhaitent passer un groupement de commandes. Le Maire présente le projet de convention devant être établi pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes dans le cadre de la passation du marché à bon de commande pour l'entretien de la voirie, dont la CCMG assurera le rôle de coordonnateur. Il approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention. Mr Eric ANTHOINE est nommé membre titulaire de la commission voirie du groupement constitué et Mr Rénaud VAN CORTENBOSCH est nommé membre suppléant.

LOCATION D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les factures d'entretien et de remise en état de l'engin de déneigement après chaque hiver deviennent de plus en plus importantes. Il rappelle que cet engin a été acheté en 1993 et qu'il serait nécessaire de le remplacer par un modèle plus récent. Après plusieurs réunions de travail il a été décidé d'opter pour de la location de matériel et 3 sociétés ont fait des propositions financières. La société BONFILS, entreprise la mieux-disante, a été retenue pour un montant de 1500 € hors taxes par mois et d'un supplément de 13 € hors taxes par heure d'utilisation du véhicule. La location est consentie pour une durée de 3 ans reconductible.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat de location. Il décide également de mettre en vente l'ancien engin de déneigement.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDIT

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant définitif prélevé en 2017 au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'élève à 7 898 €. Toutefois, lors du vote du budget 2017 il avait été prévu une dépense de 6735 €.

Le Maire propose donc de procéder au virement de crédit de 1 163 € manquant, prélevé sur les dépenses imprévues.

Le conseil Municipal autorise le Maire à procéder au virement de crédit.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SECTION SPORTIVE DU COLLEGE JACQUES BREL DE TANINGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 1987 il a été créé au Collège de Taninges une « section sportive ski » ayant pour but d'aménager le temps scolaire des jeunes compétiteurs. Depuis sa création, la commune de La Rivière-Enverse participe financièrement au fonctionnement de cette section.

La dernière convention signée en 2014 est arrivée à son terme et le principal du collège propose de la renouveler pour une durée de 3 ans. Le montant de la participation demandée chaque année est de 150 € par enfant scolarisé dans cette section.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

DEBAT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire expose que le gouvernement laisse la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours et que celles-ci doivent se prononcer avant le 15 janvier 2018. Il rappelle qu'en cas de maintien de la semaine de 4,5 jours, la commune ne percevrait plus d'aide

financière de l'Etat. Un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves et il en ressort que la majorité des parents souhaitent que les cours du mercredi matin soient supprimés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour un retour à la semaine de 4 jours

RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Maire présente une première estimation des travaux qui pourraient être réalisés pour mettre en accessibilité la salle communale. Une première tranche prévoirait l'aménagement d'une grande salle au rez-de-chaussée avec cuisine et sanitaires, puis dans une deuxième tranche l'aménagement de l'étage avec agrandissement pour l'installation d'un ascenseur.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la réflexion

PC – CU - DP

Le conseil municipal examine 4 dossiers d'urbanisme :

- Un permis de construire pour la surélévation d'un local existant destiné à ranger du fourrage
- Une déclaration préalable concernant la fermeture d'un escalier extérieur et la construction d'un abri voiture
- Une déclaration préalable concernant la construction d'un abri voiture
- Un permis de construire modificatif concernant la création d'un local de rangement entre 2 abris voitures.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces dossiers.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la création de l'association « Village et partage » sur la commune de Morillon et lui donne son accord pour l'installation d'une boîte à livres
- Travaux sur la RD4 : il est rappelé que les délais d'intervention n'ont pas été respectés par l'entreprise. Les panneaux abîmés vont être remplacés. Une réunion avec les services du département est sollicitée pour demander l'autorisation d'installer des balises de sécurité aux emplacements rétrécis, ainsi que l'installation de panneaux supplémentaires.

DIVERS

- Le conseil municipal est informé qu'un délai supplémentaire a été accordé par la préfecture pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Il est demandé par l'association « Rézo pouce » de trouver des emplacements sécurisés pour l'arrêt de véhicules. Une visite sur place sera organisée prochainement
- Suite à la demande du SM3A pour la mise en place sur la commune d'Espaces Naturels Sensibles, le conseil municipal souhaite qu'un débat soit fait sur ce sujet avant d'apporter une réponse.

Le Maire,
Eric ANTHOINE

